

Beazley

Artistes Tatoueurs
et/ou Perceurs
Professionnels

myBeazley

Responsabilité Civile Professionnelle



Beazley

Artistes Tatoueurs et/ou Perceurs Professionnels

Beazley Solutions Ltd

1 Rue Saint-Georges
2e Étage
75009 Paris
France

T +33 (0)1 70 81 59 20
F +33 (0)1 70 81 59 21

Contacts

Marie-Eve Michelin
T +33 (0)1 70 81 59 38
marie-eve.michelon@beazley.com

Loria Mebarki
T +33 (0)1 70 81 59 37
loria.mebarki@beazley.com

Georgina Dieux
T +33 (0)1 70 81 59 34
georgina.dieux@beazley.com

Le décret n° 2008-149 du 19 février 2008 réglemente la mise en oeuvre des techniques de tatouage, de maquillage permanent et de perçage et impose aux professionnels des standards d'hygiène et de salubrité, en vue de réduire le risque de contamination. Mais qu'en est-il de votre responsabilité ?

Activités couvertes

- Maquillage permanent (optionnel)
- Piercing
- Tatouage.

Garanties

Prise en charge :

- des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle dans le cadre de leur activité
- des frais de défense suite à une réclamation amiable ou judiciaire.

Points forts

- Procédure de souscription simple et rapide
- Prime forfaitaire
- Fractionnement de la prime sans surcoût
- Couverture large : « Garantie tous risques sauf »
- RC cyber en inclusion automatique.

Limites

Jusqu'à 10 000 000€

Les produits décrits dans ce document d'information sont présentés par les souscripteurs de Beazley Solutions Limited ("BSL") basé à Londres. Beazley Solutions Limited, société de droit anglais (siège social 60 Great Tower Street London EC3R 5AD) (ref n° 416505) est un représentant attitré de Beazley Furlonge Limited dont l'activité d'assureur au Royaume-Uni est agréée par la Prudential Regulation Authority et est soumise au contrôle de la Financial Conduct Authority et de la Prudential Regulation Authority (réf 204896). Beazley Solutions Limited exerce en France par le biais de la libre prestation de services. Beazley Solutions Limited a le pouvoir de conclure des contrats d'assurance au nom et pour le compte des Syndicats 623 et 2623 du Lloyd's de Londres, auprès desquels les garanties sont souscrites et qui sont gérés par Beazley Furlonge Limited en sa qualité d'agent de gestion (managing agent). La réglementation applicable sera, en tout ou partie, différente de celle applicable au Royaume-Uni.



www.beazley.fr/mybeazley